

Que dois-je payer ?

L'Assurance Maladie prend en charge la coloscopie à hauteur de 100% des honoraires conventionnels. Les éventuels dépassements d'honoraires, forfaits hospitaliers, etc., sont habituellement pris en charge par les mutuelles et complémentaires santé. N'hésitez pas à en parler avec vos médecins.

À qui en parler ?

Il est important de se sentir soutenu par les personnes de son entourage. N'hésitez pas à en discuter avec elles et à leur proposer de vous accompagner le jour de la coloscopie.

Votre médecin et vos professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens...) sont également à votre disposition pour vous renseigner, vous rassurer et vous épauler.

Des associations sont là pour vous aider, n'hésitez pas à les solliciter.

Nord



123 rue de Condé - 59000 Lille
03 20 06 38 12 - www.adcn.fr

Pas-de-Calais



70 rue Mollien - Calais
03 21 19 04 10 - www.opaline62.fr

Votre médecin traitant
et votre gastro-entérologue
sont à votre écoute.

**N'hésitez pas à leur faire
part de vos questions.**

Action réalisée par :



Action financée par :



En partenariat avec :



Le dépistage ?
du cancer
de l'intestin (colorectal)
et après ?



Vous avez récemment réalisé un dépistage du cancer de l'intestin (colorectal) qui s'est avéré positif.

N'oubliez pas le pire, un test de dépistage positif signifie uniquement que du sang invisible à l'œil nu a été détecté dans vos selles.

Il est donc important de poursuivre cette démarche de santé en allant voir votre médecin généraliste.

Et maintenant, que dois-je faire ?

Il est important de connaître l'origine de ces saignements. Prenez rendez-vous chez votre médecin qui vous orientera vers un gastro-entérologue (médecin spécialiste du tube digestif). Ce dernier vous proposera dans la plupart des cas une coloscopie.

La coloscopie, qu'est-ce que c'est ?

La coloscopie consiste à regarder à l'intérieur de l'intestin, à l'aide d'un tuyau souple d'un diamètre de 13 mm (exemple : diamètre d'un « stylo 4 couleurs ») qui permet de faire avancer une caméra miniaturisée.

Comment ça se passe ?

Une fois que vous serez endormi par un médecin anesthésiste, le gastro-entérologue introduit le tuyau souple par l'anus et examine la paroi de votre tube digestif. Pour cela, il faut que votre intestin soit vide. L'examen dure de 15 à 30 minutes.

Attention, vous n'aurez pas le droit de conduire après l'examen, il faudra penser à vous faire accompagner.

Est-ce que je vais avoir mal ?

Non, comme vous serez endormi, vous ne sentirez aucune douleur, même au réveil.

Un rendez-vous avec un médecin anesthésiste aura lieu avant la coloscopie.

Que dois-je faire pour que mon intestin soit vide et propre ?

Il vous sera demandé :

1 - De suivre un régime alimentaire adapté dans les 3 jours qui précèdent la coloscopie pour éviter la formation de selles. Ce régime vous sera remis lors de votre prise de rendez-vous chez le gastro-entérologue.

2 - De boire une solution permettant de vider votre intestin, dans les heures qui précèdent la coloscopie. Vous irez de nombreuses fois aux toilettes mais n'ayez crainte, c'est normal, l'intestin doit être vide.

Il est très important de boire toute la solution. Cette étape est indispensable pour que la coloscopie soit réussie.

3 - De rester à jeun 4 à 6 heures minimum avant la coloscopie.

Etre à jeun veut dire :

- ne pas boire du tout,
 - ne pas manger du tout,
 - ne pas fumer du tout
- (y compris la cigarette électronique).

En résumé, il est essentiel de suivre « à la lettre » les prescriptions de votre gastro-entérologue. Celui-ci vous expliquera les conditions de déroulement de l'examen.



Mon médecin m'a conseillé de passer une coloscopie. J'ai longtemps hésité à la faire car j'étais effrayé par ce type d'examen. En y repensant, le moins agréable a été de boire la solution qui permet d'éliminer les selles. Cette solution est salée et pas terrible mais si elle est bue fraîche, ça passe. J'ai passé la coloscopie sous anesthésie générale donc je n'ai rien senti, même lorsque je me suis réveillé. J'ai pu rentrer chez moi le jour même.

**Christian,
70 ans**